



**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal**  
**1<sup>er</sup> décembre 2021**  
**à 20 H 00**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents :  
 20 pour la délibération 1  
 21 à partir de la délibération 2

Date de convocation : 26/11/2021

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint Laurent  
 de Belzagot

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé (à partir de la délibération n°2), Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita ayant donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine  
 M. DESBROSSE Jérôme ayant donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne  
 M. ELUERD Roland ayant donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard  
 M. LATUILLERIE Bernard ayant donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé (à partir de la délibération n° 2)  
 M. VIGIER Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
 Mme VRILLAUD Bernadette ayant donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Absents :-

M. LABBÉ Hervé (pour la délibération n° 1)

Secrétaire de séance : IM. DEMESSEMAKERS Olivier



## **Ordre du jour**

### **Administration Générale**

1. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable du Sud Charente pour l'année 2020

### **Cimetières**

2. Projet d'extension du cimetière de Saint Amant de Montmoreau

### **Développement Durable – Voirie – Cadre de Vie**

3. Avis sur le lancement d'une étude avec Calitom sur la collecte en colonnes enterrées

### **Urbanisme / Bâtiments Communaux**

4. Avis sur une demande de permis de construire

### **Finances / Ressources Humaines**

5. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial statutaire
6. Demande de participation financière pour un séjour sportif et pédagogique
7. Décision modificative n°6 pour la cession de la Maison de la Gare
8. Plan de financement de l'aménagement du bourg de Saint-Amant

### **Questions diverses**

*Début de la séance à 20 h 00*

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M ; le Maire précise que Hervé LABBÉ aura un peu de retard.
- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS est désigné secrétaire de séance.
- ❖ M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 10/11/2021.

Myriam HUGUET suggère que les Procès-verbaux soient plus synthétisés, bien que la synthèse soit parfois difficile à faire, puisque ceux qui ne se retrouvent pas dans le Procès-Verbal peuvent s'estimer lésés. Il est alors précisé qu'avec la nouvelle réglementation applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Procès-Verbal sera rédigé, puis soumis à l'approbation du Conseil Municipal la séance suivante, avant d'être signé par le Maire et le Secrétaire de séance, puis publié. Seule la liste des délibérations sera affichée dans les huit jours suivant la séance. Ce Procès-Verbal devra identifier les membres présents ainsi que le sens de leur vote. Il est suggéré, par Philippe FRETIER, de penser au vote électronique, comme le pratiquent la Communauté de Communes et le Syndicat d'eau. Jean-Jacques PUYDOYEUX et Philippe MICHELET demande si l'achat de matériel pour le vote électronique ne pourrait pas être mutualisé. Ce sujet sera à étudier.

- ❖ Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire propose que l'ordre des sujets soit modifié, à savoir, commencer par les Finances RH. Aucune remarque ou observation n'étant faite, il donne la parole à Christine VALEAU-LABROUSSE.

## Finances / Ressources Humaines

### 1. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial statutaire

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, les fonctions des agents ont été définies en fonction de leurs compétences ainsi que de leur durée de travail sur la commune.

La gestion de l'Etat Civil ainsi que de la législation funéraire, nécessitant une réactivité immédiate et constante, il est indispensable que ces missions soient confiées à un agent permanent à temps complet.

Pour information, ces missions étaient jusque-là attribuées, d'une part à un agent titulaire à temps non complet pour la partie Etat Civil, et d'autre part à un agent, actuellement placé en position de congé pour Maladie Professionnelle, remplacée au départ par l'ensemble des secrétaires, puis par une secrétaire itinérante du Centre de Gestion, qui coûte plus cher qu'un agent qui serait recruté directement par la commune. Béatrice PIVETEAU souligne que cette création avait été déjà évoquée et que pour une organisation pérenne des services, il faut maintenant créer ce poste de façon permanente. Il est précisé que l'agent, actuellement en Maladie Professionnelle, se verra attribuer d'autres fonctions à sa reprise.

A la question d'Olivier DEMESSEMAKERS sur les compétences de l'agent absent, il est exposé que la continuité des services ne peut reposer sur un agent en position de maladie de façon récurrente et par conséquent, qu'à cet agent, il ne peut pas être confié des missions qui désorganisent les services à chaque arrêt.

Cette situation ne peut perdurer et il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial statutaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est répondu à Bernard HERBRETEAU que, pendant les périodes de congés annuels, les services seront organisés de manière à ce que la continuité du service public soit assurée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**
- **De modifier le tableau des effectifs**
- **D'inscrire les crédits correspondants au Budget 2022.**

<b>Décision du conseil municipal</b>		
<b>Pour : 25/25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## **ARRIVEE de LABBÉ Hervé** (à 20 H 30)

### 2. Demande de participation financière pour un séjour sportif et pédagogique

Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal que les élèves de 4<sup>ème</sup> du collège Antoine Delafont pourront bénéficier d'un séjour sportif et pédagogique à Saint-Lary dans les Pyrénées du 3 au 7 janvier 2022. La participation demandée aux familles a été fixée par le Conseil d'Administration du Collège à 237 €.

Le Principal du Collège précise dans une lettre du 18 octobre 2021 que la situation financière de certaines familles les amènera à solliciter des aides et que le Fonds social et de la caisse de solidarité ne pourra pas permettre de donner un avis favorable à toutes les familles qui en feront la demande.

Aussi, il est possible que certaines familles sollicitent l'aide de la commune.

Il est précisé que le nombre total d'élèves de Montmoreau susceptibles de participer à ce séjour est de 26.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'attribution d'une aide aux familles qui pourraient solliciter la commune, sachant qu'à ce jour, aucune demande n'a été déposée.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que le voyage au Portugal avait été, lui semble t'il, pris en charge dans sa totalité grâce aux aides de l'Europe.

Corinne CHARRANNAT souhaite connaître les critères appliqués par le fonds de solidarité du collège dans le cadre de l'attribution d'une aide aux familles et propose que l'octroi des éventuelles participations de la commune s'appuie sur les mêmes critères.- Le collège sera contacté à ce sujet.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise, qu'à ce jour, toutes les familles ont honoré le 1<sup>er</sup> tiers demandé par le collège.

Béatrice PIVETEAU précise que des aides similaires ont déjà été versées sur les budgets du CCAS, avant la création de la commune nouvelle, après étude des ressources des familles.

Après divers échanges sur le montant maximum à accorder, il est proposé au conseil municipal que la commune participe au dispositif d'aide (en cas de demande), dans la limite du tiers de la somme restant à charge aux familles qui solliciteraient un soutien financier et en s'appuyant sur les critères d'aides attribuées par le Fonds social et la caisse de solidarité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Approuve cette proposition**
- **Charge Monsieur le Maire d'étudier chaque demande au cas par cas**
- **Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière dans la limite de 79 € par enfant, en fonction des critères appliqués par le Collège..**

<b>Décision du conseil municipal</b>		
<b>Pour :27/27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention :</b>

### 3. Décision modificative n°6 pour la cession de la Maison de la Gare

Dans le cadre de la vente de la maison de la Gare, les crédits inscrits au Chapitre 024 sont inférieurs au montant de la cession de la maison de la Gare.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter ces crédits de 12 000 € et d'inscrire ce montant en Dépenses d'Investissement pour l'acquisition d'une mini pelle ainsi que d'une remorque.

Jean-Jacques PUYDOYEUX, explique à ce titre, que lors de la réunion de la commission Villes et Villages Fleuris, Jérôme DESBROSSE avait suggéré l'acquisition d'une mini pelle,, en raison de l'accroissement des travaux pour l'embellissement de la commune ainsi que pour les travaux à réaliser dans les chemins, plutôt que d'avoir recours soit à un artisan (dont il est difficile d'analyser le coût horaire), soit à une location qui engendre des contraintes de disponibilités et d'organisation dans le travail. Il précise que cet outil est autant nécessaire qu'indispensable tant pour le domaine fleurissement que pour celui de la voirie.

Jean-Jacques PUYDOYEUX, accompagné de Bernard HERBRETEAU, est allé voir un matériel disponible d'occasion de 1,7 tonne qui correspond aux besoins de la commune, et qu'eu égard à la difficulté de trouver ce genre de matériel, il convient de la réserver rapidement.

Une comparaison de prix a été faite par Bernard HERBRETEAU pour un matériel correspondant.

La mini pelle proposé a 3 ans et a 1 650 heures. Elle sera remise en état par l'entreprise, elle n'a pas de problème apparent. Elle a 3 godets plus la lamelle derrière.

Il est précisé que les agents n'ont actuellement pas le CACES correspondant mais tout comme ils ne l'avaient pas pour l'épaveuse pour laquelle deux des agents l'ont obtenu par la suite. Ce titre jouera peut-être en faveur du futur recrutement en cours.

Eu égard à la strate de la commune depuis sa fusion, Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que la voirie communale représente plus de 95 km, plus les chemins, et que la municipalité se doit d'équiper les agents pour travailler dans de bonnes conditions.

Bernard HERBRETEAU énumère les travaux envisagés : toutes les plantations, le chemin du Parc des Mirandes qui doit être renivelé

Un virement de crédits est donc également proposé pour compléter les crédits de cette acquisition, à savoir sur les crédits inscrits pour les décorations de Noël dont le coût a été moindre et pour lesquelles le SDEG 16 a participé pour plus de la moitié, ce qui permet d'utiliser les économies réalisées pour cette acquisition. Murielle HERAUD précise que cet achat permettra également d'économiser sur les factures de travaux. Le prix d'une neuve serait de 26 000 € HT et la commune ne l'utilisera pas suffisamment d'heures pour justifier l'acquisition d'un matériel neuf.

#### **DM6 : Crédits supplémentaires et virement de crédits**

Section Investissement

Crédits à ouvrir : Chapitre 024 : + 12 000 €

Crédits à diminuer : Op 373 – Equipements divers – Art 2152 : - 12 000 €

Crédits à ouvrir : Opération 396 – Matériel et Outillage de voirie - Art 21571 : + 24 000 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (26 voix pour et 1 abstention), décide de :**

- **Valider cette décision modificative**
- **D'inscrire au budget les sommes correspondantes.**

<b>Décision du conseil municipal</b>		
<b>Pour : 26/27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1 (Philippe FRETIER)</b>

#### 4. Plan de financement de l'aménagement du bourg de Saint-Amant

Jean-Jacques PUYDOYEUX expose au conseil municipal que l'avis d'appel public à la concurrence, présenté au conseil municipal avec l'accompagnement de l'ATD et de la DREAL Poitou-Charentes, a été publié pour le recrutement d'un cabinet d'études. A ce jour, une trentaine de retrait du dossier a été réalisée. Cinq visites sur site ont eu lieu, trois sont à venir par des cabinets d'Angoulême, de la Dordogne et de la Gironde. Il rappelle que les services de l'Etat sont très présents dans la démarche en raison du côté remarquable du site de Saint-Amant qui mérite un aménagement bien particulier. La fin de la consultation est programmée au 10 décembre à midi. Il est rappelé les contraintes sur le site, déjà évoquées à de nombreuses reprises notamment en matière de VRD.

Monsieur le Maire précise que le dossier a été mené en concertation et cohérence avec tous les services de l'Etat et que la commune doit se féliciter de la nouvelle approche de l'aménagement de la place qui sera moins minéralisée qu'elle ne l'était dans le projet initial.

Revenant un peu en arrière, il rappelle que lors de la création de la commune nouvelle, la municipalité s'était engagée à faire en sorte que tous les projets des communes historiques soient réalisés par la commune nouvelle.

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 6 octobre 2021, le conseil municipal a donné son accord pour qu'une consultation soit lancée pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de la valorisation du bourg de St Amant de Montmoreau.

Il était prévu de demander un délai supplémentaire à l'Etat pour le dépôt du dossier de demande de subvention DETR / DSIL afin de présenter la demande de subvention avec l'étude réalisée par le Bureau d'études qui sera choisi et suivant les conseils de l'Etat.

Cependant, cela impliquait que le Bureau d'études qui allait être recruté, allait devoir faire son rendu dans des délais très serrés qui n'auraient pas permis une réelle concertation vis-à-vis du projet.

Il a donc été demandé à l'Etat si la demande de subvention pouvait être déposée, dans les délais légaux, à savoir avant le 31 décembre 2021, avec l'étude réalisée par l'ATD.

La commune s'est engagée auprès de l'Etat, à affiner sa demande de subvention en fournissant les éléments financiers issus de l'étude de faisabilité du Maître d'œuvre dès réception.

Actuellement le montage prévisionnel du plan de financement est établi ainsi qu'il suit :

Coût total prévisionnel de l'opération (selon l'étude ATD dans un premier temps, montant qui sera affiné dans l'étude du Maître d'œuvre qui sera choisi) :	647 075 €
DETR sollicitée - 597 075 € x 35 %	208 976 €
DSIL sollicitée - 597 075 € x 20 % :	119 415 €
Participation départementale prévisionnelle :	100 000 €

correspondant au domaine de l'embellissement public et de la voirie départementale)

représentant ainsi un estimatif total d'aides d'un montant de 428 391 €, c'est-à-dire environ 66 % du projet dans sa totalité. Il rappelle à ce titre que les communes ont la possibilité d'aller jusqu'à 80 % des projets quand les partenaires abondent dans ce sens. L'autofinancement serait donc de 218 684 €, tout en sachant que ces chiffres demandent à être affinés.

Sur le choix de ce projet, au BP 2021 : il a été inscrit pour ces travaux : 672 088 € le 7 avril 2021 à la majorité des membres présents soit 24 présents – 3 pouvoirs – 26 pour et 1 contre.

Lors de la fusion des 5 communes au 1er janvier 2017, il avait été décidé la réalisation des projets de chaque commune :

La Salle des Fêtes d'Aignes et Puypéroux a ainsi été réalisée pour un montant de :	717 876,17 €
Les entrées de Bourg de St Laurent pour un montant de :	424 356,33 €
L'aménagement du Bourg de Saint-Eutrope pour un montant de :	212 256,84 €
L'aménagement d'une des entrées de Montmoreau (RD 674) pour un montant de :	415 291,69 €

Le dernier programme à réaliser, pour honorer l'engagement pris lors de cette fusion, est celui de St Amant avec le projet de valorisation de son bourg.

Certes, l'équipe municipale est nouvelle mais par respect de l'engagement pris en 2017, ce projet doit être mené jusqu'au bout.

Les crédits inscrits en 2021 sur le Budget de la Commune l'ont été par décision collégiale.

Un conseil municipal, élu dans l'intégralité de sa liste, doit travailler collégalement. Imaginez que chacun de vous conçoive un projet et que les 27 projets soit prêts à être réalisés..... Nous devons travailler ensemble, dans l'intérêt général et non pas les uns contre les autres pour faire émerger un projet plutôt qu'un autre.

En ce qui concerne la valorisation du bourg de Saint-Amant, je ne parlerai pas de priorité mais de respect des décisions de l'ancienne équipe municipale et « par égalité de traitement entre les habitants des 5 communes historiques » (cf la Charte).

De même, la charte précisait que « pour les projets envisagés, mais non encore engagés, ils seront pris en compte dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, en fonction des capacités financières annuelles de la commune nouvelle ».

Le montage du projet de Saint-Amant, tout à fait conforme à la règle, il demande au conseil municipal la possibilité de présenter les demande de subvention auprès des services de l'Etat, qui, si elles sont refusées occulteront complètement le projet.

Il précise également qu'il a sollicité la Secrétaire Générale de la Préfecture qui autorise la commune à présenter deux demandes de subvention DETR et qu'en conséquence le dépôt de dossier pour la valorisation de la place de St Amant n'occultera pas un autre projet. Tout en rappelant que pour le dépôt de tout dossier il faut qu'il y ait un montage cohérent et que des chiffres puissent être mis en face.

Hervé LABBÉ demande si on a des précisions sur la date de la remise de l'étude. Jean-Jacques PUYDOYEUX expose qu'à l'heure actuelle la seule estimation prévisionnelle et provisoire est financière. Les précisions sur l'aménagement de la place, l'organisation du parking.... devront attendre le rendu de l'étude du Maître d'œuvre retenu.

Il est demandé comment cela se passe si le chiffrage affiné du Maître d'œuvre est supérieur aux bases subventionnables inscrites dans le dossier de demande de subvention.

Aux interrogations de Corinne CHARRANNAT, il est indiqué que le projet actuel n'est pas le même que celui de l'an passé et qu'effectivement il n'y a pas eu de DETR pour la commune en 2021. Elle demande à ce qu'un temps soit pris, en dehors d'un conseil municipal ou lors d'un conseil spécifique, pour lister tout le travail des commissions avec leurs différents projets, dont certains représentent des centaines de milliers d'euros, voire même des millions d'euros pour phaser et prioriser les orientations à prendre jusqu'à la fin du mandat, telle une feuille de route.

Monsieur le Maire valide cette idée mais précise que cela ne peut être fait qu'à condition que les porteurs de projets ne se glorifient pas de leurs propres projets en voulant écraser celui des autres. On est dans une équipe et on doit travailler dans le même sens, on ne doit pas dire ce projet-là est meilleur que l'autre. Max CARTER précise la démarche de présentation ou de listage de tous les projets est justement pour mettre les choses à plat et que ce soit transparent pour tout le monde.

Dans le cadre des projets aboutis, Monsieur le Maire évoque celui de la voie verte. A ce titre, une réunion dédiée au financement du complexe sportif et de la voie verte sera programmée (date proposée le 14 décembre 2021) afin de déterminer le projet à déposer aux services de l'Etat pour la seconde DETR ou sur un autre projet sachant que la date limite de dépôts des dossiers est fixée au 31 décembre 2021.

Il est répondu à Max CARTER qu'au titre de la DETR les projets doivent être commencés dans les deux ans qui suivent l'attribution de l'aide de l'Etat et achevés dans les quatre ans à partir de la date de commencement d'exécution.

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'il est tout à fait d'accord avec Corinne CHARRANNAT pour l'élaboration d'un carnet de route mais que le problème rencontré aujourd'hui est qu'il n'existe aucun autre projet financier ficelé à présenter et que le deuxième projet va devoir l'être entre le 14 et le 31 décembre.

Il évoque le projet de restructuration de la Mairie, dont l'étude a été confiée à l'ATD pour chiffrage et pour lequel Bernard HERBRETEAU informe qu'il n'y a pas eu de retour à ce jour.

Béatrice PIVETEAU intervient pour évoquer l'histoire des projets des communes historiques et que bien que les nouveaux élus de la nouvelle équipe aient des projets également, il ne faut pas faire abstraction des engagements qui ont été pris lors de la fusion. Elle valide avec Jean-Jacques PUYDOYEUX l'élaboration d'un calendrier mais insiste sur les projets qui étaient déjà dans les « tuyaux ».

Isabelle LACOUR confirme que les anciens projets ont bien été présentés aux nouveaux élus qui ne s'y sont jamais opposés mais qu'il faut tenir compte des nouveaux projets sur lesquelles les commissions travaillent tout en étant consciente que si tous les projets confondus se chiffrent à des sommes importantes, des choix devront être faits.

Max CARTER évoque un manque de transparence et Christine VALEAU-LABROUSSE, félicitant le travail assidu des commissions, reconnaît que de nombreux projets commencent à émerger, à être semi aboutis tels que le complexe sportif, la voie verte, l'aménagement de Saint-Amant. Elle précise qu'en fonction du coût, certains projets ne se réaliseront pas sur une seule année, d'où la mise en place d'un phasage des projets qui va être forcément obligatoire mais à l'unique condition d'avoir des chiffres.

Max CARTER valide le phasage pour la partie financière mais insiste sur le choix des orientations et des priorités et de ce que l'on veut défendre comme bilan, ce à quoi répond Christine VALEAU-LABROUSSE en précisant que ces feuilles de route vont être élaborées au cours de l'année 2022 pour la durée du mandat puisque les travaux des commissions en 2021 vont justement le permettre.

Jean-Jacques PUYDOYEUX rebondit sur les termes « absence de transparence » évoqués par Max CARTER justifiés par le manque de visibilité, de stratégie commune, d'occasion pour chaque membre d'exprimer des idées dans une session spéciale dédiée à la présentation de tous les projets et idées de chacun. Max CARTER évoque une question de méthode visant à voir en premier lieu ce que l'on veut alors que Jean-Jacques PUYDOYEUX favoriserait plutôt l'étude du bilan financier représenté par les projets déterminés puis leur présentation afin que les orientations soient décidées collégialement au cours d'un débat démocratique.

Bernard HERBRETEAU rappelle un ancien projet autour de l'église qui avait été chiffré mais qui, n'étant pas prioritaire, n'a pas abouti, ce qui lui fait dire qu'il ne faut pas non plus voir trop loin à l'avance.

Monsieur le Maire propose une réunion au cours de laquelle les présidents de commissions proposeront leurs projets chiffrés et au cours de laquelle chacun puisse s'exprimer.

Il informe le conseil municipal que lundi 13 décembre aura lieu la commission complexe sportif, avec la présentation par l'Architecte de son étude technique et financière dont l'estimation actuelle est d'environ 3 000 000 €, projet qui devra obligatoirement être phasé et que le mardi 14 décembre le conseil municipal sera convoqué pour le dépôt de la seconde demande de DETR (voie verte, terrains de tennis ?), sachant que si une DETR est demandée pour la voie verte elle ne sera qu'à hauteur d'environ 25 000 € si le dossier déposé à la Région est accepté dans sa globalité.

Hervé LABBÉ précise que les terrains de tennis et paddle sont chiffrés et estimés à 200 000 € avec les deux terrains de tennis avec terrains, terrassement et éclairage pour 140 000 € et si on rajoute le terrain de paddle on arrive à 200 000 €. Il précise que ce sera également un choix à faire mais que l'important dans ce projet c'est de favoriser la sécurité puisque le court actuel est quasiment impraticable.

Monsieur le Maire rappelle que tout le monde est d'accord pour le complexe sportif dont l'idée est très bonne, pour la voie verte également, et qu'il faut juste voir, dans l'intérêt de la commune, sur quel dossier il est préférable d'orienter la demande de DETR.

Philippe MICHELET insiste qu'il faudra bien choisir le projet à présenter afin d'éviter de se pénaliser pour une subvention sur un montant subventionnable peu important.

Corinne CHARRANNAT relance du coup son idée d'un débat sur les projets de la commune, leur priorité et leur phasage afin d'avoir un aperçu des volumes financiers. Elle souhaite que soit défini ce que la commune

veut faire dans les quatre ans à venir. Le débat se poursuit sur la connaissance des enveloppes financières indispensable pour certains élus, moins pour d'autres.

Christine VALEAU-LABROUSSE fait remarquer que le nombre de projets sera très vite limité, tout simplement, par la capacité financière de la commune.

Philippe MICHELET insiste sur le projet de restructuration de la mairie au regard des conditions de travail des agents et Hervé LABBÉ fait remarquer que ce projet est méconnu des membres du conseil municipal. Il sera présenté dès que l'étude de l'ATD parviendra à la mairie.

Monsieur le Maire évoque également les travaux qui doivent être réalisés dans les rues de la commune.

Il est évoqué l'achat d'un terrain pour la construction d'un nouveau centre de secours, achat qui jamais été négocié précise Jean-Jacques PUYDOYEUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Approuve le plan de financement ci-dessus présenté**
- **Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions au titre de la DETR/DSIL ainsi que les demandes d'aides financières et de fonds de concours auprès du Conseil Départemental**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette décision.**

<b>Décision du conseil municipal</b>		
<b>Pour : 27/27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention :</b>

Restant dans le domaine des finances, il est signalé que la machine pour tracer les terrains de foot est en panne et qu'un matériel de 1 897, 50 € HT a été retenu sur les 3 devis qui ont été sollicités.

Il est signalé par Monsieur le Maire que la peinture de la borne électrique entre le cabinet dentaire et le collège se décolle.

## Administration Générale

### 5. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable du Sud Charente pour l'année 2020

*Point ne nécessitant pas de délibération*

Philippe MICHELET présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable du Sud Charente.

Il rappelle que le Syndicat Sud Charente, c'est 9 services qui sont exploités en affermage par les sociétés SAUR et AGUR à part égale. En 2020, le service d'eau a desservi 19 239 abonnés représentant une population de 32 726 habitants. La production moyenne Sud Charente est de 98,3 m<sup>3</sup> par abonné. Le volume prélevé est de 3 336 885 m<sup>3</sup>. Le syndicat importe 109 242 m<sup>3</sup> et il en exporte 722 933 m<sup>3</sup>.

La collectivité possède 16 ressources propres, 14 stations de traitement 2 287 km de réseaux dont 500 km pour le montmorélien. Le rendement du réseau est de 82,9 %. La tarification de l'eau est de 2,68 m<sup>3</sup> en moyenne.

Il précise que le prix de l'eau vient d'être lissé dans tout le Syndicat Sud Charente jusqu'à 2026 afin que tous les habitants du Sud Charente paient le même prix de l'eau.

Une interconnexion des réseaux a été réalisée à Ronsenac. La plus importante (celle qui va partir de la Fond du Bourg à St Séverin pour alimenter une partie de Chalais) est à l'étude et va démarrer prochainement.

Pour expliquer l'augmentation du prix de l'eau en 2026, c'est également pour pouvoir payer l'interconnexion entre le montmorélien et la ville d'Angoulême.

Tous les châteaux d'eau vont être refaits avant 2026.

Des travaux vont être réalisés pour la station du trou du Gabard pour traiter les pesticides (3 000 000 €).

Philippe MICHELET précise à Hervé LABBÉ que pour la régulation des interconnexions, ce sont les professionnels de Charente Eaux qui assistent la collectivité dans la maîtrise d'ouvrage, les services de l'Agence Régionale de Santé ainsi que les bureaux d'études recrutés par le Syndicat pour suivre les travaux.

## Assainissement

### Information

L'empierrement des lagunes de Saint-Eutrope est réalisé pour les protéger des éboulements.

Monsieur le Maire revient sur les projets de la commune et notamment sur le plan de 200 millions d'euros du Gouvernement pour la création d'ici 2024 de terrains de sports innovants et de proximité dont 100 millions dès 2022, espérant que la commune pourra en bénéficier.

Philippe MICHELET en profite pour revenir sur le projet Terre de Jeu 2024 dans lequel le nom de Montmoreau est absent. Il lui est indiqué que le dossier n'a pas pu être déposé en raison de la réponse d'un seul club sportif quand il a été demandé à tous les clubs sportifs de définir des actions à proposer pour candidater. Le Club de Tennis a été le seul à répondre, malgré de nombreuses relances, et la candidature à cet appel à projet n'a donc pas pu être transmise.

## Cimetières

### 6. Projet d'extension du cimetière de Saint Amant de Montmoreau

Bernard HERBRETEAU présente au conseil municipal le plan d'extension du cimetière de Saint Amant validé en commissions.

Le revêtement de sol retenu est un mélange terre-pierre afin de favoriser la pousse de la fétuque dans le cadre de la mise en place de la végétalisation des cimetières. Cette solution a été validée avec M. OUVRARD de l'organisme FREDON.

- Le montant des travaux est estimé à 68 942,50 € HT soit 82 731,00 € TTC. (il est proposé que l'option « regards sur cavurne- ne soit pas retenue).

Il est précisé que le montant des travaux a été prévu au budget 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce choix.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 27/27	Contre : 0	Abstention :

## Développement Durable – Voirie – Cadre de Vie

### 1. Avis sur le lancement d'une étude avec Calitom sur la collecte en colonnes enterrées

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint au Développement durable, informe l'assemblée que la Communauté De Communes Lavalette-Tude-Dronne propose à ses communes membres la réalisation d'une étude concernant la collecte en colonnes enterrées, ou PAVE, en partenariat avec CALITOM.

Il explique que ces PAVE, Points d'Apport Volontaire Enterrés sont des dispositifs de collecte des ordures ménagères de grande contenance dont la cuve est enterrée sous le niveau de la voirie et qui permettent de collecter les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre



**Les avantages :**

- Esthétique et propreté urbaine
- Accessibilité 24h/24 et 7jrs/7
- Pas d'odeurs
- Moins de camions sur la voirie
- Amélioration sensible des conditions de travail
- Accessibilité PMR

**Les inconvénients :**

- Il faut se déplacer pour vider ses déchets
- Gestion des cartons des commerces
- Contraintes techniques pour l'implantation
- Nécessité d'une densité de population minimale pour amortir le coût d'investissement
- Forte implication des services techniques des communes

**Répartition des coûts**Calitom

- ☝ Camion = 250 000 € HT
- Colonnes enterrées (verre, Collecte Sélective, Ordures Ménagères) = 7 500 € HT
- Fourniture, livraison et mise en place\*

Commune

- Génie civil (réalisation des fouilles, détournements des réseaux, raccord sur voirie...) = Entre 10 000 € et 40 000 €HT
- Subvention possible pour la réalisation du génie civil\* (3000 €/ colonne, limité à 80 % du montant des travaux sur présentation de factures)*
- Habillage des avaloirs

*\*conditions = suppression de la collecte en porte-à-porte OM et CS pour au moins 100 habitants/point de collecte sur périmètre commune*

Il souligne que cette étude permettra à la commune de définir avec CALITOM à la fois les zones et le nombre d'habitants concernés, mais également les emplacements possibles.

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe les élus qu'à la suite de cette étude, un projet devra être validé par l'assemblée délibérante, mais aussi par les usagers.

Il ajoute que suite à ces consultations, la CDC compilera les projets des communes intéressées afin d'évaluer la pertinence technique du projet et son incidence financière en vue de la validation d'un projet final.

Il est précisé que les deux systèmes cohabiteront puisque des colonnes enterrées ne pourront pas être installées partout. Un zonage devra être réalisé pour définir le périmètre. Une importante communication auprès des usagers sera également requise.

La première réunion avec CALITOM pour travailler sur ce sujet est programmée le 6 janvier 2022 à 14 H à la Mairie de Montmoreau.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (26 voix pour et 1 abstention),**

- **prononce un avis favorable au lancement d'une étude sur la collecte des colonnes enterrées sur le territoire de la commune avec CALITOM.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26/27	Contre : 0	Abstention : 1 (Thierry BRUNO)

## Urbanisme / Bâtiments Communaux

### 1. Avis sur une demande de permis de construire

- Mme CHAGNAUD de Aignes et Puypéroux a reçu en 2009 une autorisation de PC sur son terrain. Les travaux ont commencé mais n'ont pas été achevés. Seule la dalle a été coulée. Cet arrêt des travaux est dû au décès de son mari. Selon la réglementation, si les travaux sont interrompus pendant plus d'un an, le PC n'est plus valable.



- Mme CHAGNAUD a donc déposé une nouvelle demande de PC en août 2020, selon les mêmes plans qu'à l'époque. Cependant, la préfecture a émis un refus concernant sa demande, au motif que cette construction serait trop éloignée des autres habitations. Mme CHAGNAUD a joint au dossier trop tardivement un courrier expliquant sa situation personnelle qui aurait pu avoir (ou non) une incidence sur la décision de la préfecture. La mairie a donc été obligée de suivre l'avis conforme\* de la préfecture et a refusé le PC. (\*Pour information : un avis conforme désigne un avis devant être impérativement rendu par une autorité dans le cours d'une procédure, à la différence de l'avis simple.)
- Aujourd'hui, Mme CHAGNAUD souhaite redéposer à nouveau ce PC, cette fois-ci en joignant un courrier expliquant pourquoi les travaux ont été stoppés. Pour appuyer son dossier en préfecture, le conseil municipal peut émettre un avis concernant cette demande de PC.

Les conseillers municipaux soulignent que sa construction n'est pas si isolée que cela.

Hervé LABBÉ souligne également l'investissement financier qui a été fait pour la réalisation de la dalle et demande ce qu'il va en advenir si le permis de construire n'est pas accordé. Il ne semble pas concevable de laisser du béton ainsi en pleine nature.



La commission urbanisme a émis un avis favorable au fait d'appuyer le dossier de Mme CHAGNAUD.

Décision du conseil municipal		
Pour : 27/27	Contre : 0	Abstention : 0

## Questions diverses

- Remerciements de M. Thierry LABROUSSE pour les travaux d'éclairage réalisés à l'Eglise de Montmoreau ainsi que pour l'enlèvement des toiles d'araignées par Bernard HERBRETEAU.
- Remerciements de Laurent GRANDPIERRE, Diacre, remercie également la commune pour la l'éclairage qui a été installé dans l'église de Montmoreau et qui met vraiment en valeur la qualité architecturale de l'édifice et améliore grandement la beauté liturgique pour les mariages et les baptêmes.
- Une subvention de 9 997,55 € a été attribuée par le Département pour la restructuration de la Bibliothèque. Cela correspond à la demande qui avait été déposée.
- Un fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation de 66 591,04 € a été attribué à la commune de Montmoreau par le Département.
- Une dotation de 23 390,10 € a été attribuée à la commune dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale qui a entraîné la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- La personne qui souhaitait s'installer pour des massages d'animaux a été redirigée vers la communauté de communes.
- Myriam HUGUET informe que, dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, la commission Culture de la communauté de communes a décelé une anomalie qui risque d'être bloquante au niveau des tarifs pratiqués par les 3 communes. Le Président de la commission, Sébastien DESAGE doit rencontrer le Maire prochainement pour évoquer ce sujet et essayer d'harmoniser ces droits d'adhésion ainsi que pour un problème de logiciel.
- Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle la réunion publique à Aignes dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg.
- Il précise également que les lumières de Noël vont être installées prochainement.
- Murielle HERAUD informe de l'annulation du pot de départ de Jean-Baptiste DUTEMPLE en raison des circonstances sanitaires.
- Elle rappelle également les animations qui se dérouleront les 4 et 5 décembre à l'occasion du Téléthon et sollicite des volontaires pour l'organisation.
- Annette BLANDINEAU confirme que l'Association des Commerçants a commencé ses activités, notamment avec l'organisation d'une soirée avec les commerçants à La Parenthèse qui a attiré beaucoup de monde.
- Monsieur le Maire expose le risque de remise en cause, en raison des circonstances sanitaires, des manifestations et animations festives prévues.
- Béatrice PIVETEAU informe de l'annulation du spectacle pour les enfants des écoles et précise qu'un bon d'achat sous forme de chèque CADHOC de 20 € sera offert à la place.
- La distribution des colis de Noël aux aînés est quant à elle maintenue et nécessitera la présence de tous les gens disponibles.
- Bernard HERBRETEAU précise que le marché de Noël du 12 décembre est lui aussi maintenu, mais sans repas.
- Le conseil municipal de janvier devait avoir lieu le 12 janvier 2022 en raison de la cérémonie des vœux de la communauté de communes. A voir, si les vœux seront maintenus.... Les membres du conseil municipal seront informés en temps utile.
- Les vœux de la municipalité au personnel prévus le 14 janvier 2022 sont également susceptibles d'être annulés.
- Les vœux du Maire aux administrés prévus le 21 janvier 2022 sont également dans l'expectative.
- Les dates des 14 et 21 janvier sont toutefois conservées. Les membres du conseil seront informés des suites qui seront données à ces deux manifestations dès que la décision sera prise.
- Murielle HERAUD remercie Corinne CHARRANNAT pour la mise en place du Doodle dans le cadre des permanences à tenir sur le marché hebdomadaire.

*Fin de la séance 22h30*